

Liste des pièces justificatives obligatoires à fournir au dossier

1. Pièce d'identité valide du ou des personnes titulaire du bail
2. Justificatifs de ressources du mois de février 2020 et du mois d'avril 2020 pour toutes les personnes vivant au foyer
3. Quittance de loyer, appel de loyer
4. RIB du bailleur

Fonds de solidarité logement (FSL)

Formulaire de demande d'aide exceptionnelle Covid-19

Envoyer le dossier à :

Département de l'Ain
Service Logement
13 avenue de la Victoire
BP 50415
01012 Bourg en Bresse Cedex

Votre identité

Nom de naissance

Nom d'époux/se ou d'usage

Prénom

Date de naissance Ex.05/04/1972

Email

Cochez si vous ou l'un des occupants bénéficient d'une carte d'invalidité

L'identité des autres occupants du logement

Nom de naissance

Nom d'époux/se ou d'usage

Prénom

Date de naissance

Situation professionnelle

Occupant n°1

Cet occupant est votre conjoint-e :

Oui

Non

Occupant n°2

Occupant n°3

Occupant n°4

Autres

Salaire et/ou complément de salaire, ou autre revenu d'activité des occupants du logement

Février 2020

Avril 2020

Vous

Votre conjoint-e

Autres occupants

Vous devez déposer votre dossier de demande complet avant le 01/07/2020.

Contact : fsl@ain.fr
Site web : www.ain.fr/fsl

Le demandeur s'engage sur l'exactitude des données fournies, toute fraude ou fausse déclaration pourra entraîner des poursuites judiciaires en application des Articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

En soumettant cette demande, le demandeur accepte que les informations saisies soient utilisées pour le traitement de sa demande d'aide. La durée de conservation des données traitées est fixée à 3 ans. En vertu du droit applicable en matière de protection des données personnelles, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès aux données les concernant afin, le cas échéant, de les faire rectifier, effacer ou d'en limiter l'utilisation. Pour exercer ces droits, les personnes concernées doivent saisir par écrit le Délégué à la protection des données du Département de l'Ain :

- Par voie électronique à l'adresse : dpo@ain.fr - Par voie postale : Monsieur le Délégué à la protection des données, 10, rue du Pavé d'Amour, 01 000 BOURG EN BRESSE Si elles estiment que ce traitement porte atteinte à leurs droits, elles peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés